

LE RETOUR A CITEAUX
NOTRE-DAME DE LA GRACE-DIEU

par Marie-Dominique SEGUIN,
moniale de LA GRACE-DIEU

Si l'on ignore la date exacte à laquelle Port-Royal a fait canoniquement partie de l'ordre de Cîteaux, on peut cependant affirmer qu'il a été cistercien dès ses origines, par la volonté de ses fondateurs. Le choix du site d'implantation, le voisinage immédiat de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, tout indique que Mathilde de la Garlande confie son jeune moutier, dès sa naissance en 1204, à son petit-fils, l'abbé Thibaut.

En 1213, le chapitre général de l'ordre accepte le principe d'une incorporation officielle des monastères féminins qui suivent son observance et vivent sous une stricte clôture. La date de 1214, retenue par la tradition de notre communauté pourrait bien être assez sûre pour Port-Royal.

Rien d'important ne signale cette abbaye dans les siècles suivants. Mais les malheurs des guerres et la mainmise du pouvoir royal en arrivent, à la fin du XVI^e siècle, à entraîner un sérieux relâchement de la discipline. Lorsque l'on sait le rôle fondamental dévolu à l'abbé du monastère dans la règle de saint Benoît, on se demande ce qui peut advenir d'une communauté qui reçoit pour supérieure une fillette de onze ans ! Mais par une âme droite, Dieu passe.

On connaît la suite : la conversion, à dix-huit ans, de la jeune abbesse Angélique, sa résolution de ramener ses sœurs à une observance exacte et fidèle. En ce siècle de renouveau spirituel, la réforme de Port-Royal apparaît comme la plus importante chez les moniales et la mieux réussie, d'un bel équilibre. Port-Royal devient un monastère modèle vers lequel se dirigent beaucoup de regards et d'appels.

En 1623, Madame Arnauld presse sa fille de transférer sa communauté à Paris pour des raisons de salubrité. Il faudra deux ans à la jeune abbesse pour se décider. Quitter le vallon, à ses yeux, est un risque :

« C'est dans ces humbles vallées qu'il faut se fixer, c'est là que les plantes profitent, que les épis sont lourds et que la semence rend au centuple »

avait écrit saint Bernard dans son style allégorique.

Mère Angélique gardera toujours une prédilection pour le lieu de naissance de Port-Royal. Sa joie sera grande d'y réinstaller une communauté en 1648. Elle mourra à Paris mais son cœur sera emporté au vallon des Champs. En fait, il ne l'avait jamais quitté.

Port-Royal de Paris (1625-1792)

Cet idéal cistercien, la grande abbesse le protège jalousement. Lorsque l'année même du transfert à Paris, elle voit mourir successivement Dom Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux et général de l'ordre, et Dom Denis Largentier, abbé de Clairvaux, elle s'inquiète. Ces deux moines, tout acquis à la Réforme, l'avaient beaucoup aidée. Qui va les remplacer ?

Dom Nivelles, nouvel abbé de Cîteaux se montre vite « ...un homme de fâcheuse humeur qui nous menaça de nous ôter toutes ces permissions que nous avait données son prédécesseur pour la Réforme... Il nous ôta le bon Abbé de la Char-moye, notre Supérieur » (1).

Ce dernier avait eu le temps de donner un judicieux conseil : passer sous la juridiction de l'archevêque de Paris, Mgr de Gondi, qui garderait à Port-Royal toute son identité.

Devant de nouvelles menaces du général, Mère Angélique, profitant de la présence à Rome d'un message envoyé de Paris, obtient facilement et rapidement un bref d'Urbain VIII, daté du 15 juin 1627.

Pouvait-elle alors se douter du nombre d'années durant lesquelles il faudrait frapper à la porte pour obtenir de réintégrer cette famille monastique trois siècles plus tard ?

L'indépendance ainsi acquise vis-à-vis des autorités régulières permet à l'abbesse de parfaire sa réforme. Port-Royal se situe plus que jamais dans la ligne de saint Bernard et du Cîteaux de l'âge d'or. L'établissement de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement ne gêne en rien les observances traditionnelles. Sous le nouvel habit d'Adoratrices, bat le cœur d'authentiques moniales cisterciennes.

Hélas, la paix claustrale sera de courte durée. Imprévu, l'orage éclate, s'éloigne, revient et la foudre tombe, ne laissant que ruines et désolation.

« Abattez l'arbre, brisez ses branches,
Arrachez ses feuilles, jetez ses fruits,
Mais que restent en terre souche et racines
Et qu'il soit baigné de la rosée du ciel. »

Ezéchiel, IV, 11-12.

N'est-elle pas saisissante, cette parole du prophète Ezéchiel lorsqu'on regarde l'histoire de Port-Royal ?

On a pu détruire tout ce qui était visible pour ne plus le voir, on n'a pas arraché ce qui était si profondément enraciné : cette magnifique réforme de Mère Angélique qui va se poursuivre à partir d'un frêle rejeton : quelques religieuses qui ont choisi de se soumettre à la volonté de l'archevêque de Paris, leur Supérieur. Par faiblesse, par intérêt, disent les uns. Pas forcément, pas uniquement...

Quoi qu'il en soit, Dieu s'est servi de ce petit reste.

Elles sont douze, comme en 1602, lorsque la jeune Angélique devenait abbesse, une abbesse qu'elles ont toutes connue et dont elles veulent continuer à suivre les traces. En cette année 1665, précisément, le livre des *Constitutions* vient d'être imprimé pour la première fois après de longues mises au point. Il restera le Manuel de vie de la Communauté jusqu'en 1910 !

Dans le monastère du faubourg Saint-Jacques, la vie reprend dans le calme, timide et fragile. Mais elle ira se fortifiant sous la protection de la grande abbesse qui repose là de son dernier sommeil. Fidèle à sa spiritualité adoratrice, Port-Royal de Paris s'intègre harmonieusement dans le paysage monastique de la capitale (2).

1792 : Port-Royal de Paris compte 48 moniales, une belle Communauté.

1827 : Monseigneur de Quélen redonne à Port-Royal son titre abbatial.

Entre ces deux dates, la tourmente révolutionnaire est passée, sans anéantir la communauté. Dans la clandestinité, elle a tenu bon. Dès 1807, avec tous ses membres encore vivants, peu à peu elle se reconstitue.

En 1815, joie pleine d'espérance de recevoir les vœux de la première professe « du Nouveau Testament », comme disent avec humour les sœurs !

A mesure que le nombre croît, il faut trouver un local plus vaste et susceptible d'accueillir des pensionnaires. Caroline de Gobineau, sœur d'Arthur, qui fut l'une d'elles, écrira en 1866 : « J'ai conservé un souvenir plein de suavité... je n'avais pourtant que huit à neuf ans... Je n'y suis, hélas ! restée qu'un an et j'ai bien pleuré pour y retourner. Il y avait de beaux jardins, une jolie chapelle, tout le monastère m'est resté dans l'esprit. » (3).

Mais il suffit d'un projet quelque peu utopique, d'une gestion téméraire et, en 1840, il faut revendre la demeure achetée rue de Vaugirard. Où aller ?

« Venez, leur écrit de Besançon, le cardinal Césaire Mathieu, qui a gardé un vif intérêt pour cette communauté dont il a été le supérieur. Je n'ai qu'un morceau de pain, mais je le partagerai avec vous. »

1841-1921 Notre-Dame de Consolation de Port-Royal

Au printemps de 1841, sous le vocable de Notre-Dame de Consolation (4) de Port-Royal, les moniales s'installent, 17 rue du Chapitre, au pied de la citadelle édiflée par Vauban dans la capitale de la Franche-Comté. Dans cette maison, qui n'a jamais eu une destination conventuelle mais qu'elles aménagent au mieux, elles demeureront quatre-vingt-six ans !

Il est difficile de résister au plaisir de citer cette page de Gaston Coindre. Né à Besançon en 1844, notre auteur publie

en 1900 son premier tome de *Mon vieux Besançon*. Parcourant méthodiquement sa bonne ville, qui fut espagnole, il arrive rue du Chapitre :

« *Le couvent des Bernardines*, si mesquinement humble, réveille une de ces impressions d'enfance que mon instinct imaginaire rendait ineffaçables... Ma mère me conduisit un jour derrière la cathédrale Saint-Jean, devant cette porte sévère : déjà le tintement lointain de la cloche, le judas interrogateur, la coiffe de la tourière, m'intimidèrent ; le parloir clair et froid, puis une pièce obscure à paroi treillisée qui me terrorisa. Longue attente : ma main tremblait dans celle de ma mère au bruit soudain des volets entr'ouverts. Doucement un rideau glissa sur sa tringle... L'apparition tranquille d'une grande figure blanche fut plutôt rassurante, quand je l'entendis simplement traiter d'un raccommodage de dentelles...

Je les ai revues, ces nobles bernardines du Saint-Sacrement dans l'admirable tableau de Philippe de Champaigne, pareilles aux nôtres, drapées de leurs belles robes blanches à large croix sur la poitrine, voilées de noir : les entêtées martyres de l'abbaye de Port-Royal des Champs.

A Besançon, en 1840, elles s'étaient simplement accommodées d'une vétuste maison, trop étroite à leur pauvreté même, qui, vers 1864, s'agrandit d'un petit hôtel (5). »

Le 21 août qui suit leur arrivée, le cardinal vient présider la première élection abbatiale. L'élue est Mère Louis de Gonzague, un grand âge mais tout un symbole : Marie-Rosalie Ferrier avait fait sa profession en 1785 au Port-Royal du faubourg Saint-Jacques, après avoir été dès l'âge de cinq ans élève au pensionnat. Par delà toutes les années de bouleversement, de changements, la communauté veut renouer avec ses racines, avec la stabilité, avec Mère Angélique, avec toute la lignée monastique qui l'a précédée.

Une bonne surprise attend les bernardines. En 1844, des moines trappistes restaurent et réoccupent l'antique abbaye cistercienne de Notre-Dame de la Grâce-Dieu, à 30 km de là. Des liens se nouent entre ces frères et ces sœurs que tant de points communs rapprochent, spécialement l'Office divin. Car Port-Royal, depuis ses origines, a toujours conservé le rite

cistercien. Et l'on peut deviner la grâce monastique que représente pour les religieuses l'amitié de Dom Benoît Michel, le « saint » abbé de la Grâce-Dieu durant les années 1844-1871.

Le retour à l'ordre de Cîteaux

1892. Le pape Léon XIII, inquiet des menaces de l'anticléricalisme en France, invite les trois congrégations cisterciennes issues de la Valsainte à se réunir en un seul ordre, pour être plus fort. Ce sera l'Ordre cistercien de la Stricte Observance.

Par l'abbé de la Grâce-Dieu, cette nouvelle se répercute rue du Chapitre : « Vous aussi, vous êtes isolées, vulnérables. Pourquoi ne pas demander à entrer dans ce mouvement d'unité, à revenir à la famille cistercienne ? »

Lentement, l'idée fait son chemin et, avec l'assentiment du supérieur (6), la Mère abbesse, fin 1897, adresse une supplique au pape en la faisant présenter par l'abbé général des trapapistes :

« ... Elles osent supplier Votre Sainteté de daigner les affilier à l'Ordre des Cisterciens Réformés, tout en conservant leurs Constitutions actuelles et restant soumises à la juridiction de Monseigneur l'Archevêque... »

Pas question pour elles de toucher à l'héritage de Port-Royal, qu'elles ont, bien sûr, rappelé au Saint-Père.

L'abbé général, Dom Sébastien Wyart qui, avant d'entrer à trente-trois ans, à la Trappe du Mont des Cats, a été capitaine dans les zouaves pontificaux, ne demande qu'à rallier ses troupes dispersées. Léon XIII, qui a voulu l'unité, ne souhaite que la parfaire. La requête est donc agréée très rapidement, sans conditions ni objections. Quel impact aura-t-elle ? On ne sait. Et comme l'archevêque n'a pas été mis au courant de cette démarche, il est prudent de n'en pas trop parler pour le moment. Mais le précieux papier de Rome est là qui semble protéger le petit moutier contre sa solitude.

D'ailleurs d'autres soucis requièrent à cette date la sollicitude de Mère François Xavier. Pour répondre à une demande d'une pieuse dame (7) un prieuré est fondé à Saint-Rémy-lès-Montbard : neuf sœurs partent en 1898 dans ce petit village

de Bourgogne. Voilà Port-Royal de nouveau à la ville et aux champs !

Au monastère de la ville, la construction d'une chapelle est devenue nécessaire. Avec ses vitraux évoquant les grandes étapes de l'histoire de Port-Royal, elle est belle et d'une simplicité toute cistercienne. Elle est bénite le mardi 7 novembre 1899 par monsieur le vicaire général Dubillard, futur évêque de Quimper qui, dans son homélie, s'attarde longuement à retracer la grande geste de Port-Royal.

Pour régler les factures et assurer le gagne-pain quotidien, un travail plus lucratif et plus assidu s'impose dans le contexte économique de cette époque. Assumer chaque jour et chaque nuit l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement et le chant de l'office, s'astreindre à un dur labeur et aux exigences de l'ascèse monastique, devient un défi à l'équilibre humain, surtout après le départ des neuf religieuses pour Saint-Rémy.

Devant les santés qui pâtissent, la liturgie des Heures reléguée au second plan, la régularité qui s'accommode de compromis, la jeune abbesse, Angèle Pernot, élue en 1907, s'interroge...

Au printemps de 1909, Dom Augustin Dupic, abbé de la Grâce-Dieu, vient annoncer le départ de toute sa Communauté pour Tamié, en Savoie, et la vente de son monastère à un exploitant agricole. Comprenant la peine des bernardines et sensible à leurs difficultés, il leur suggère d'entrer en relations avec les cisterciennes de la Fille-Dieu, à Romont, en Suisse. Sans attendre, Mère Angèle écrit à la R.M. Lutgarde Menetrey. Elle ne pouvait mieux tomber. Abbesse depuis 1883, Mère Lutgarde a réalisé une œuvre magistrale : elle a mené à bien la réforme entreprise dans sa communauté, rédigé de nouvelles constitutions adaptées à ce tournant du XX^e siècle et, non sans beaucoup de patience, obtenu la réintégration de son abbaye dans l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, en 1906.

Romain Pittet, dans son ouvrage, *L'Abbaye cistercienne de la Fille-Dieu*, a écrit :

« L'attitude des religieuses valut à notre abbaye d'être comparée à Port-Royal, et à son Abbesse, la gloire d'être mise en parallèle avec la Mère Angélique Arnauld (8). »

Pour les héritières de Port-Royal, la Fille-Dieu va se faire tout accueil. Afin de les aider dans leurs recherches, une copie des constitutions suisses arrive à Besançon, à titre de documentation. Mgr Petit lui-même se penche sur ce texte mais le bon archevêque meurt en décembre de cette même année.

Décidée à aller de l'avant, Mère Angèle écrit à l'abbé général, Mgr Marre ; elle lui envoie le double de l'acte d'affiliation obtenu en 1898 de son prédécesseur et lui fait part du projet des nouvelles constitutions. Dans son esprit, une incorporation totale à l'ordre ne devrait pas faire problème maintenant.

La réponse claque la porte :

« L'indult de 1898 n'est pas valide, l'archevêque n'ayant pas été consulté.

De plus, dans l'impossibilité de fournir à chaque communauté féminine un père immédiat et un aumônier, l'ordre se refuse à de nouvelles intégrations. Tout au plus accepterait-on une simple communication de prières (10). »

Ce n'est pas Mère Angèle qui reçoit cette mesure sans appel. Depuis cinq jours elle n'est plus abbesse. Divisée sur l'opportunité des changements en vue, la communauté lui a préféré, à la fin de son triennat, Mère Marie-Joseph Gehant. Celle-ci veut avant tout rétablir l'unité et la paix entre ses sœurs. Avec le plein accord du supérieur, il est donc décidé qu'on ne parlera plus de cette affaire.

Aussi, lorsque un beau matin du mois suivant, le Père Augustin Tharin, moine de l'abbaye du Mont des Cats, aumônier des cisterciennes de la Fille-Dieu, envoyé par l'abbesse, se présente à la porte de Notre-Dame de Consolation, il est reçu fraîchement. Mère Marie-Joseph le fait accompagner chez le supérieur, demandant à celui-ci de lui faire connaître la décision prise puis de le reconduire à la gare.

Mais, séduit par ce moine affable et courtois, le chanoine Lagardère le retient pour déjeuner. Tous deux parlent de la communauté, de son passé, de son présent et surtout de son avenir. « Où est-il, explique le trappiste, sinon dans le retour de cette petite branche au tronc qui l'a vu naître ? Ce serait pour elle un nouvel essor. »

Complètement gagné à la cause, le supérieur prie le Père de parler le soir même aux religieuses. Devant des visages plutôt fermés, il déclare :

« Vous vous dites bernardines, cisterciennes. En réalité vous n'êtes plus qu'une simple congrégation. Un trait de plume de Rome ou même de l'archevêque peut vous dissoudre. Revenir à Cîteaux, votre point de départ, est pour vous l'avenir assuré. En reprenant ses observances, vous trouveriez un nouveau souffle et un meilleur équilibre de votre vie. »

Le Père Augustin sait trouver les paroles qui vont à l'essentiel et sonnent juste pour ces âmes consacrées. Les visages s'éclairent. Trois jours plus tard, un vote communautaire exprime le désir unanime d'une ouverture dans la direction cistercienne.

Ce 13 octobre 1910, le coup d'envoi est donné. Partageant désormais son temps entre la Suisse et la France, le Père Tharin accompagnera Notre-Dame de Consolation jusqu'au résultat final et bien au-delà. Il mourra le 21 mai 1940 dans cette même maison de la rue du Chapitre, devenue, après le départ des moniales pour la Grâce-Dieu en 1927, la clinique de la Compassion.

De la Fille-Dieu arrive une invitation et dès le 30 octobre le chanoine Lagardère, Mère Marie-Joseph et quelques sœurs se mettent en route pour la Suisse. Réception solennelle pour cette abbesse de la lignée de Port-Royal... Émerveillement des visiteurs devant cette Communauté de 80 moniales, le monastère si bien agencé, la liturgie des heures si bellement célébrée.

A leur retour un second vote est pris. Pour redonner à l'office divin toutes les dimensions qu'exige la règle de saint Benoît (12), le principe est accepté d'un abandon de l'adoration perpétuelle. Déjà Mgr Petit, avec sagesse, leur avait laissé entrevoir cette nécessité.

De son côté, le Père Augustin reprend et achève la rédaction de nouvelles constitutions que, en prévision de l'avenir, il aligne de très près sur celles des cisterciennes de la Stricte Observance.

Mgr Gauthey, le nouvel archevêque, est alors mis au courant. Un peu surpris du chemin déjà parcouru à son insu, il

vient visiter le monastère le 20 décembre. Satisfait, il approuve l'orientation prise, délègue les moniales de leur vœu d'adoration et demande une expérience d'un an pour les nouvelles constitutions. Mais quelques jours plus tard, il remercie l'abbé Lagardère pour ses bons services et se déclare seul supérieur des bernardines à partir du 1^{er} janvier 1911. Est-il si disposé à les remettre entre les mains des autorités monastiques ?

Cependant, fidèle à sa promesse, il revient un an plus tard, le 14 décembre 1911 et promulgue officiellement les nouvelles constitutions.

Heureuse, la communauté l'est certes, mais ce pas n'a pu être franchi sans de grands renoncements et il reste à consentir un très gros sacrifice : quitter l'habit de Port-Royal, dont le dessin était symbole d'une spiritualité centrée sur l'adoration du Saint-Sacrement. Quelques larmes sur cette page qui se tourne... Une autre se prépare dont on aperçoit déjà la richesse et la sagesse.

A la fin de 1912, Mère Marie-Joseph tente une nouvelle offensive en direction de l'abbé général. Elle lui décrit les efforts accomplis, toujours en vue du même but. Y a-t-il un espoir ?

« S'il s'agit d'une simple affiliation, lui répond le R.P. Définitif, aucun inconvénient à présenter cette demande. Mais pour une véritable incorporation, Mgr votre archevêque, à son dernier voyage à Rome, n'en a exprimé aucun désir ; il a semblé même ne pas en sentir la nécessité ni l'opportunité (13). »

Même pour cette demande, il faut son accord. Or, toujours réticent, Monseigneur Gauthey veut prendre le temps d'étudier la question par lui-même, savoir si ses droits seront sauvegardés. Il a entendu dire que...

Du coup l'ordre bat en retraite : « Puisque Mgr voit ou appréhende des difficultés, notre R.P. Général s'empresse de retirer son assentiment et désire que désormais, il ne soit plus question ni d'union ni d'affiliation à notre ordre. » (14).

Pour Mère Marie-Joseph le coup est rude. Timide et effacée par nature, elle ne semble pas prédisposée à la lutte. Mais elle possède la ténacité proverbiale des Franc-Comtois. Elle se rappelle aussi ce que Mère Lutgarde de la Fille-Dieu

lui a écrit au début de son abbatiat : « Pendant plus de 25 ans, nous avons été ballottées, bousculées d'un coin à l'autre, essayant les refus tantôt d'une autorité tantôt d'une autre. Ce n'est qu'à force de prière, de patience, de persévérance malgré tout que nous avons enfin gagné notre cause. »

De la persévérance, elle en aura, la descendante de Mère Angélique dans la charge abbatiale ; elle la puise dans sa foi et son dévouement à sa communauté. Pour elle, elle a toutes les audaces. Elle fait part à l'archevêque du résultat catastrophique de ses déclarations.

Mgr Gauthey, « ce prélat si spontané dont l'impatience naturelle et les sautes d'humeur légendaires n'arrivaient pas à cacher la générosité d'âme » (15), relit la longue histoire de Port-Royal envoyée par l'abbesse, cette histoire qui vient de franchir le cap des sept cents ans. Il est partagé : ou garder comme le bien propre de son diocèse cette abbaye à laquelle il tient, ou lui redonner ses dimensions séculaires ?

Il se décide magnanimement et écrit, rue du Chapitre : « Pour l'affiliation, faites donc ce qu'il faut. Je signerai » (16).

De son côté, l'abbesse de la Fille-Dieu a usé de toute son influence pour gagner à cette cause qui lui est devenue si chère, l'abbé général lui-même et elle a réussi, semble-t-il.

Le 17 septembre 1913, par un vote positif, l'abbaye Notre-Dame de Consolation de Port-Royal de Besançon est affiliée à l'ordre cistercien de la Stricte Observance. Cette affiliation spirituelle comporte en outre l'inscription du monastère dans l'*Ordo cisterciensis* et l'échange des billets mortuaires.

C'est peu et c'est beaucoup : désormais le nom et l'existence de Notre-Dame de Consolation de Port-Royal sont connus dans tout l'ordre, suscitant étonnement, intérêt, sympathie.

1914. La guerre éclate le 2 août. Tout est stoppé.

1919. Les institutions se réorganisent et reprennent leur rythme ordinaire. A Besançon un nouvel archevêque, Mgr Humbrecht, a remplacé Mgr Gauthey décédé en 1918. A Notre-Dame de Consolation, un nouveau supérieur, le chanoine Salomon ne fait pas oublier la mémoire de l'abbé Jean Lagardère, mort au champ d'honneur sept jours avant la signature de l'armistice.

Auprès de l'abbé général à Rome, un nouveau Procureur, Dom Norbert Sauvage. Dès la reprise des contacts il se sent

attiré par tout ce que représente la communauté de Besançon et il se promet de faire l'impossible pour aider le retour de Port-Royal à l'ordre de Cîteaux.

Comment s'y prendre ? Solliciter du pape un retrait du bref d'Urbain VIII de 1627, c'est aller à un échec certain.

Le Chapitre Général est l'instance suprême de l'Ordre, c'est dans cette direction qu'il faut agir en préparant soigneusement le terrain. Un manuscrit arrive de Besançon, retraçant la trajectoire du Port-Royal monastique qui, depuis 1204 a suivi son chemin sans interruption et reste bien vivant. Dom Norbert le fait lire au Père général, le fait circuler ici et là. Sa trace ne s'efface pas si facilement.

L'accord inconditionnel de Mgr Humbrecht est un élément capital. Il est obtenu très vite. La signature épiscopale s'accompagne de lignes non équivoques :

« J'approuve pleinement la supplique, je la recommande instamment. Il est tout naturel que les bernardines de Besançon, cisterciennes dès leur origine, retournent complètement et sincèrement à leur ordre... Une branche ne peut porter du fruit qu'autant qu'elle est attachée au cep (17). »

A l'occasion d'un voyage à Rome, l'archevêque porte lui-même le précieux document à la maison généraliste des Trappistes.

Le chapitre général est convoqué en 1920. Il se penche sur la requête avec intérêt mais se contente de nommer deux délégués dont, heureusement, le R.P. Norbert. Ils visiteront la Communauté et feront un rapport pour la prochaine réunion capitulaire.

Que le chemin est long !

On met ce temps à profit pour enlever encore quelques cailloux de la route. D'abord résoudre le problème du petit prieuré de Saint-Rémy, où les religieuses portent toujours l'habit de Port-Royal. Invitées à entrer dans le mouvement cistercien, elles n'ont pas accepté. Madame Royer, leur fondatrice, avec sa pénétrante intuition mystique, voit pourtant une promesse d'avenir dans le retour à Cîteaux. En vain. Pour respecter la liberté de chacune, l'autorité épiscopale érige

Saint-Rémy en prieuré autonome et indépendant. Chaque sœur a le choix entre rester sur place ou revenir à Besançon.

En novembre, quelle n'est pas la joie de toutes les Biontines d'entendre lire la lettre reçue de Dom Norbert. Sa mission de procureur lui a valu d'être reçu en audience par le pape Benoît XV. Il n'a pas manqué l'occasion de lui parler de ce qui lui tient à cœur. Il raconte :

« Je lui ai dit : Très Saint-Père, Votre Sainteté se rappelle certainement la fameuse Abbessc Angélique Arnauld et son abbaye de Port-Royal. — Oh oui ! me répondit le Saint-Père. — Eh bien, Port-Royal existe toujours et les religieuses qui sont des cisterciennes veulent revenir à notre ordre dont elles s'étaient séparées au XVII^e siècle. J'ai été les visiter au nom de notre chapitre général. Je puis assurer à Votre Sainteté que ce sont de vraies religieuses, bien simples et très ferventes. Je prie Votre Sainteté de daigner bénir Port-Royal. Le Saint-Père m'a écouté, un peu étonné et avec beaucoup d'intérêt. Puis il a levé la main et il a dit en faisant un grand signe de croix : Je les bénis de tout cœur (18). »

Cette bénédiction reconforte les cœurs, car à tout instant surgissent des objections, inattendues :

Un monastère cistercien en pleine ville ! Les religieuses y sont habituées depuis bientôt trois siècles. Mais le père aumônier saura-t-il se faire citoyen dans un logis-bonbonnière ? N'est-ce pas un cadre bien artificiel et risqué pour un trappiste habitué à la solitude et à l'austérité champêtres ? Quel père immédiat voudra accepter un tel héritage ?...

« Je sais, mieux que n'importe qui les objections qui seront faites au dernier moment et j'aurai soin d'y répondre avant même qu'elles ne soient formulées. »

écrit Dom Norbert le 27 août 1921. C'est lui en effet qui doit faire le rapport.

Après cette ultime missive, dans le dossier des archives, on trouve un papier bleu, un télégramme daté du 18 septembre 1921 avec une adresse approximative :

Abbessc Bernardine, rue Chapitre, Besançon
HEUREUX ANNONCER UNION ORDRE RATIFIEE.
Obrecht

C'est Dom Edmond Obrecht, le Père abbé de Notre-Dame de Gethsémani aux Etats-Unis, un passionné de Port-Royal qui, aussitôt connu le résultat du vote, a bondi sans en avoir reçu aucun mandat, sur le moyen le plus rapide à l'époque afin d'annoncer l'heureuse nouvelle.

Le courrier de Dom Norbert arrive ensuite ; il se croit le premier ! « Faites les sourdes jusqu'à la réception de la lettre officielle du Père général, mais il est occupé et je sais votre attente anxieuse. »

L'abbé général a écrit trois grandes pages :

« C'est pour moi une véritable et grande joie de vous annoncer... Les Révérends Pères ont été touchés de la générosité dont vous avez fait preuve, je ne dirai pas pour vous réformer, l'esprit étant resté bon dans votre communauté, mais pour mettre de côté des observances très légitimes et anciennes... Ce fut pour servir Dieu avec plus de ferveur que Port-Royal se sépara de l'ordre. C'est la ferveur à son saint service qui vous a portées à vous rattacher de nouveau à l'arbre de Cîteaux... (19). »

De partout arrivent des félicitations.

R.M. Lutgarde de l'abbaye de la Fille-Dieu, qui a joué depuis 1909 un rôle si important, n'est plus là pour se réjouir du but enfin atteint. Elle a quitté cette terre le 19 octobre 1919. Mais sa communauté exulte.

Il reste encore à obtenir l'ultime approbation, celle sans quoi rien n'est valable juridiquement mais qui est toujours accordée lorsque le chemin qui monte jusque-là a été suivi dans la rectitude. Vers la fin de l'année, l'indult du Saint-Siège parvient à Besançon. Il efface celui de 1627 et rétablit le statut antérieur à cette date.

Port-Royal est revenu à l'ordre de Cîteaux

Après en avoir été l'une des filles aînées au XII^e siècle, elle se retrouve la benjamine. Elle a reçu son numéro d'ordre : 20. En 1991, la dernière-née des abbayes féminines porte le n^o 61. Et d'autres boutons sont prêts à fleurir sur le vieux tronc toujours vivace, qui étend ses branches dans les cinq parties du monde.

Si Mère Angélique revenait, elle dirait certainement : « Je suis contente de vous, je suis contente pour vous. »

Maintenant tout peut se mettre en place. En janvier 1922, le Père abbé de Notre-Dame des Dombes, Dom Bernard Delauze nommé père immédiat, vient faire connaissance avec ses nouvelles « Filles ». Il leur annonce l'arrivée prochaine du Père aumônier qu'il leur a choisi : ce qu'il y a de mieux, son bras droit, son prier, le Père Martin Chaillet, un Franc-Comtois !

Mère Marie-Joseph qui a montré tant de vaillance et tout à la fois tant de grandeur et d'humilité, va-t-elle enfin se reposer ? Pas encore.

Jusqu'à sa modeste maison enserrée parmi les autres sur les flancs de la colline de la Citadelle, montent les bruits de la ville qui vont s'amplifiant d'année en année. Elle regarde par-delà les toits, les rues, la boucle du Doubs, vers la campagne et les hauteurs boisées à l'horizon. N'y a-t-il pas ici ou là une solitude où pourrait se nicher une abbaye digne de ce nom ? La vocation cistercienne de ses sœurs s'y épanouirait mieux. Elle prie, elle espère, elle guette les moindres signes...

1927 : Notre-Dame de la Grâce-Dieu

Or, dans l'été de 1926, le Père Henri Brun, moine d'Aiguebelle et successeur du Père Martin dans la fonction d'aumônier, visitant cette contrée toute nouvelle pour lui, découvre au détour du chemin qui suit le cours sinueux de l'Audeux, le monastère de la Grâce-Dieu désaffecté. Il est saisi :

« Comme nos sœurs seraient biens ici ! »

Il apprend que le propriétaire cherche à revendre ce domaine, qui ne l'a guère enrichi. Aussitôt tout se met en branle du haut en bas de la hiérarchie et de la rue du Chapitre à Rome.

Exactement un an après, le 18 juin 1927, Port-Royal, une fois de plus, quitte la ville pour les champs !

Elles sont trente. Parmi elles, deux sœurs âgées qui ont connu dans leur jeunesse quelques-unes des pionnières arrivées de Paris à Besançon en 1841 et ont reçu d'elles leur formation monastique : « nos Mères de Port-Royal » disent-elles avec autant de vénération que jadis les Messieurs des Granges pour les moniales de l'abbaye des Champs.

Parmi elles aussi une jeune religieuse : sœur Marie-Gérard Biou. Originaire de Clermont-Ferrand, elle est fière d'être auvergnate mais le sera encore davantage lorsque, des années plus tard, elle apprendra par une archiviste de sa famille que l'arrière-grand-père de Blaise Pascal, Jehan Pascal, était aussi un de ses ascendants. Cette pensée, illuminera la fin de sa vie, qui s'est achevée le 27 avril 1990, à l'âge de 91 ans.

A la Grâce-Dieu, les cloches se sont réveillées, les stalles laissées par les moines dans l'église accueillent à nouveau des coules blanches et les antiques dalles du cloître tressaillent sous les pas légers des moniales.

C'est encore une aventure quasi héroïque qui attend cette race intrépide de Port-Royal. Le moutier n'est pas en ruines mais dix-huit ans d'inoccupation dans ce pays aux rudes hivers ont marqué l'intérieur comme l'extérieur de la maison. Que de travail ! Quelle pauvreté à accepter !

Outre le climat plus rigoureux, il faut s'adapter à un genre de vie de type rural, à un gagne-pain tout différent et difficile à trouver si loin de la ville. Mais on en a vu d'autres !

Mère Marie-Joseph reste celle qui soutient, qui entraîne, qui aplanit ce qui est trop rude, par sa bonté inaltérable. Elle meurt le 20 décembre 1935 et rejoint dans la paix de Dieu les grandes abbesses de Port-Royal.

Aujourd'hui la Grâce-Dieu a trouvé son équilibre économique et sa joie est grande de vivre sa vocation de louange et d'intercession dans ce cadre si typiquement et historiquement cistercien.

Conscientes du double patrimoine dont elles sont les héritières et les gardiennes, les sœurs continuent à œuvrer pour que leur monastère retrouve sa beauté simple et robuste d'antan mais aussi s'adapte aux besoins de notre temps.

Pour elles, le vallon de la Grâce-Dieu c'est celui des moines qui, au XII^e siècle, dès 1139, l'ont arraché à sa nature sauvage primitive et, durant près de huit cents ans, l'ont fait fleurir humainement et spirituellement.

Mais c'est aussi le souvenir toujours gardé, un brin nostalgique, du vallon des origines, où coule le Rhodon, là-bas dans la vallée de Chevreuse.

La Grâce-Dieu, c'est Port-Royal qu'il faut garder vivant.
Dieu lui soit en aide !

NOTES

(1) *Relation* écrite par la Mère Angélique Arnauld sur Port-Royal, Paris, Grasset, 1949, p. 118.

(2) Les Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du St-Sacrement dont elles sont très proches ont été fondées par Catherine de Bar en 1654.

(3) Lettre de Caroline de Gobineau à Dom Paul Jansions, o.s.b., 31 juillet 1866.

(4) Du nom d'une statuette de la Vierge vénérée à Port-Royal, depuis longtemps semble-t-il. Elle a accompagné les sœurs dans toutes leurs pérégrinations.

(5) Gaston Coindre, *Mon vieux Besançon*, T. I, p. 224.

(6) L'archevêque de Besançon est de droit le supérieur de la Communauté. Mais pour les affaires courantes, il délègue un membre de son clergé qui porte alors le nom de supérieur.

(7) Madame Edith Royer, 1841-1924.

(8) P. 290, Fribourg, 1934.

(9) Dom Augustin Marre avant d'être abbé général, était abbé d'Igny au diocèse de Reims. L'archevêque de Reims l'avait demandé comme auxiliaire, c'est pourquoi il porte le titre de Monseigneur.

(10) Lettre du 8 septembre 1910.

(11) Au XVII^e siècle on appelait les cisterciens et cisterciennes, bernardins et bernardines, ce qui permettrait de mieux les situer. Au XIX^e siècle, il n'en était plus de même. Les bernardines existaient en tant que telles.

(12) La règle de saint Benoît est celle de l'ordre cistercien et fut toujours celle de Port-Royal.

(13) Lettre du 6 décembre 1912.

(14) Lettre du 5 mars 1913.

(15) Chanoine Pierre Blanchard, dans son introduction à *Sainte Marguerite-Marie, Expérience et Doctrine*, Alsatia, 1961, p. 10.

(16) Lettre du 6 avril 1913.

(17) Lettre du 11 novembre 1919.

(18) Lettre du 14 novembre 1920.

(19) Lettre du 24 septembre 1921.